



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1704 033

5 juin 2017

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)* concernant le double emploi.

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 5 avril 2017, visant à obtenir diverses informations en lien avec le double emploi.

À la suite de nos recherches, nous vous transmettons les données qui ont été compilées pour l'année financière 2016-2017. Ainsi, en date du 10 avril 2017, c'est 200 policiers de la Sûreté qui ont déclaré avoir un double emploi et parmi ceux-ci, 18 sont des officiers. Les principaux emplois déclarés sont : enseignant collégial, pompier volontaire, entraîneur dans un centre sportif, instructeur Forces armées canadiennes, propriétaire d'un immeuble à revenus, etc.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,